Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 juin 2025 à 18h00, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Monsieur Sylvain Morel
Madame Élizabeth Boily
Madame Valérie Roy
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

5 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

02. <u>Dossiers généraux</u>
   a) Renouvellement emprunt temporaire R-945
   b) Contrat d'achat
   c) Rapport financier 2024 – Développement Saint-Honoré
   d)

03. <u>Service de sécurité publique</u>
   a) Soumission 2025-009 pavage de rues
   b) Soumission 2025-008 béton développement de rues
   c)

04. <u>Service travaux publics</u>
   a) Soumission 2025-009 pavage de rues
   b) Soumission 2025-008 béton développement de rues
   c) Soumission DC COM – postes de surpression Grands-Boisés
   d) Soumission DC COM – postes de surpression Hôtel-de-Ville
   e)

05. <u>Service d'urbanisme et environnement</u>
   a) Rapport de comité
   b) Rapport d'évaluation de service
   c) Dérogation mineure – Sylvain Morel
   d)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. <u>Service des loisirs</u>
   a) Rapport de comité
   b) Fondation Campagne des 500 jours
   c) Rapport financier 2024 – Centre récréatif
   d)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

07. Service communautaire et culturel
    a) Rapport de comité
    b)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :
    a) _____
    b) _____
    c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

2. d) Accès dossier Desjardins

2. Dossiers généraux

203-2025 **2. a) Renouvellement emprunt temporaire R-945**

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé par Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer les documents pour le renouvellement d'un emprunt temporaire pour le règlement 945 au montant de 13 000 000$ auprès de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay et approuvé par le MAMH, jusqu'au 30 juin 2026.

204-2025 **2. b) Contrat d'achat**

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer le contrat avec la Fabrique de Saint-Honoré pour l'achat de l'église située au 3650 boulevard Martel (lot 6 343 420) pour la somme d'un 1($) dollar.

initiales du maire

initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

205-2025

2. c) <u>Rapport financier 2024 – Développement Saint-Honoré</u>

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvé le rapport financier de 2024 de Développement St-Honoré qui présente un surplus de 3 360 $.

206-2025

2. d) <u>Accès au dossier Desjardins</u>

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les postes suivants aient accès aux dossiers de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay concernant toutes les informations au compte (les dépôts, les chèques, les retraits bancaires, toute opération bancaire) :

- Préposées à la comptabilité A (Line Dubeau et Aline Villeneuve), à toute demande concernant les comptes de la Ville de Saint-Honoré, de Développement Saint-Honoré, du Centre récréatif et Loisirs ;
- Préposée à la comptabilité B (Camille Gagnon) à toute demande concernant les comptes de la Ville de Saint-Honoré, de Développement Saint-Honoré, du Centre récréatif et Loisirs ;
- Adjointe administrative (Marie-Claude Tremblay) à toute demande concernant les comptes de la Ville de Saint-Honoré, de Développement Saint-Honoré, du Centre récréatif et Loisirs.

3. <u>Service de sécurité publique</u>

4. <u>Service travaux publics</u>

207-2025

4. a) <u>Soumission 2025-009 pavage de rues</u>

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour le pavage de rues (Bouleaux-Gris, Pins-Gris, Volair, Louis-Joseph, Nil-Jean et Benjamin);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Pavex ltée…..... .....498 175.15$ (tti)
Asphalte Henri Laberge inc. ….....608 355.00$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Pavex ltée pour le pavage de rues au coût de 498 175.15$ (tti).

208-2025

4. b) <u>Soumission 2025-008 béton développement de rues</u>

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture de produits de béton préfabriqué;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé leur offre, soit :

Béton préfabriqué Fortier…..... .....312 421.62$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élizabeth Boily, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de béton préfabriqué Fortier pour le pavage de rues au coût de 312 421.62$ (tti).

209-2025

4. c) <u>Soumission DC COM – postes de surpression Grands-Boisés</u>

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de DC COM pour les postes de surpression et réservoir des Grands-Boisés au coût de 92 871.50$ plus taxes.

210-2025

4. d) <u>Soumission DC COM – postes de surpression Hôtel-de-Ville</u>

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé de Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de DC COM pour les postes de surpression et réservoir Hôtel-de-Ville au coût de 89 791.50$ plus taxes.

5. <u>Service d'urbanisme et environnement</u>

5. a) <u>Rapport du comité</u>

211-2025

<u>Demande de dérogation mineure (11-2025)</u>

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Daniel Couture pour le 1620 chemin Saint-Marc Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un logement bigénérationnel dont la superficie serait de plus de 50% de la résidence, contrevenant à l'article 5.12.5 du règlement de zonage 707 et dont la marge latérale serait de 4.71m au lieu du 5m requis dans la grille des spécifications de la zone 72Id1;

CONSIDÉRANT QUE la limite autorisée par le règlement est franchie de très peu dans les deux cas;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Daniel Couture et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

212-2025 **Demande de dérogation mineure (12-2025)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Marc Bélanger et madame Danielle Dumas pour le 8000 boulevard Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de régulariser la superficie totale des bâtiments accessoires existants pour cette adresse, la superficie totale est de 166.76m^2 contrairement aux 140m^2 permis à l'article 5.5.1.1 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité découle d'une erreur d'émission de permis à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marc Bélanger et madame Danielle Dumas et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

213-2025 **Demande de dérogation mineure (13-2025)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Sonia Morneau et monsieur Donald Corneau pour le 453 chemin Saint-Marc Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre une clôture en cour avant de 2m au lieu du 1m permis à l'article 5.5.3.3 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE si cette demande est acceptée, cela peut motiver les voisins à faire de même;

CONSIDÉRANT QU'une clôture d'une hauteur de 2 m en cours avant, peut créer une nuisance visuelle aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice semble limité dans sa portée;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Sonia Morneau et monsieur Donald Corneau et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

214-2025

Demande de dérogation mineure (14-2025)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Mathieu Savard pour le 530 rue Léon;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage de 2 étages dont la hauteur serait de 24 pieds de haut au lieu du 21 pieds permis dans son cas dû à la hauteur de sa maison et la hauteur des murs serait de 18 pieds au lieu du 12 pieds permis contrevenant à l'article 5.5.1.4 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque que l'espace au deuxième étage soit utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prévoir un espace de stockage en hauteur dans le garage, sans avoir besoin de créer un étage entièrement habitable;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Mathieu Savard et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

215-2025

5. b) Rapport d'évaluation du service

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'évaluation du service d'urbanisme pour le mois d'avril.

216-2025

5. c) Dérogation mineure – Sylvain Morel

Monsieur Sylvain Morel dévoile son intérêt dans la demande et s'abstient de tout commentaire et de voter sur la présente résolution.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Sylvain Morel pour le 3500 de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre l'implantation d'un garage en cours avant contrevenant à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est éloignée de la rue;

CONSIDÉRANT la grande superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aurait pas d'impact pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Sylvain Morel.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

217-2025 **6. b) Fondation Campagne des 500 jours**

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 250$ pour la Campagne des 500 jours pour permettre aux enfants entre 6 et 15 ans de s'inscrire dans les camps de vacances.

218-2025 **6. c) Rapport financier 2024 – Centre récréatif**

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé de Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvé le rapport financier de 2024 du Centre récréatif qui présente un surplus de 30 $.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

7. <u>Service communautaire et culturel</u>

7. a) <u>Rapport du comité</u>

Aucun rapport

8. <u>Lecture de la correspondance</u>

9. <u>Affaires nouvelles</u>

10. <u>Période de questions des contribuables</u>

- Régulateur de pression
- Affiche écocentre
- Éclairage de lumières terrain de balle

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

_____
Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 18h26 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

_____
Bruno Tremblay
Maire

_____
Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général